



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 16 novembre 2018

2^{ème} Commission

N° CP-2018-10-2-3

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service attractivité des territoires

SOUTIEN A LA CHAMBRE DE CONSOMMATION D'ALSACE

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € à la Chambre de Consommation d'Alsace.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du territoire et tourisme en date du 5 octobre 2018.

Le Département a réceptionné une demande de subvention de fonctionnement de la Chambre de Consommation d'Alsace (CCA) au titre de 2018.

Cette association de droit local a été créée en 1970 et emploie 14 personnes. Son siège est basé à STRASBOURG. Un bureau a également été ouvert à MULHOUSE.

La CCA anime et assure l'information, la formation, la défense et la représentation des consommateurs dans diverses instances. De plus, la CCA apporte un appui technique et documentaire, de formation et d'animation de réseau à une vingtaine d'associations locales de consommateurs. Elle participe également à la concertation et aux négociations avec les professionnels et gère des permanences d'information et de conseil dans les domaines juridiques.

Le Département du Haut-Rhin a soutenu la CCA pendant de nombreuses années pour les missions suivantes :

- ▶ information des consommateurs sur leurs droits et aide au règlement amiable des litiges de consommation,
- ▶ défense des intérêts des consommateurs auprès des pouvoirs publics et des professionnels de la production et de la distribution,

- ▶ développement d'un mode de consommation respectueux de l'environnement et générateur de solidarité locale dans le cadre de la sensibilisation du grand public,
- ▶ amélioration de la vie quotidienne des personnes handicapées dans le cadre d'un service d'information et de conseil,
- ▶ maintien d'une information permanente à travers les médias grand public : presse, radio, télévision et Internet.

La participation départementale annuelle versée à la CCA s'est élevée à :

- 22 500 € entre 2007 et 2010,
- 15 000 € en 2011,
- 10 000 € entre 2012 et 2014,
- 5 000 € en 2015 et en 2017 (aucune subvention en 2016).

Le Département est sollicité pour contribuer au fonctionnement 2018 de la CCA, pour la poursuite des missions citées plus haut, en particulier pour leur dimension sociale.

Le budget prévisionnel 2018 s'élève à 590 000 €, avec des participations attendues :

- du Département du Haut-Rhin 5 000 €,
- du Département du Bas-Rhin 36 000 €,
- de l'Etat 210 000 €,
- de Strasbourg Eurométropole 25 000 €.

Le Département du Bas-Rhin maintient sa participation.

Une subvention départementale à hauteur de 5 000 € pourrait être accordée à la CCA pour son fonctionnement au titre de 2018.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder une subvention d'un montant de 5 000 € à la Chambre de Consommation d'Alsace pour son fonctionnement au titre de l'année 2018. Cette aide fera l'objet d'un versement unique sur présentation des justificatifs,
- de prélever les crédits nécessaires sur le programme F724, chapitre 65, fonction 90, nature 6574, code programme 2767, service 108.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT